

FR

# 2014

## Programme de travail



COUR DES  
COMPTES  
EUROPÉENNE

**COUR DES COMPTES EUROPÉENNE**

12, rue Alcide De Gasperi

1615 Luxembourg

**LUXEMBOURG**

Tel. +352 4398-1

Fax +352 4398-46410

E-mail: [eca-info@eca.europa.eu](mailto:eca-info@eca.europa.eu)

Internet: <http://eca.europa.eu>

De nombreuses autres informations sur l'Union européenne sont disponibles sur l'Internet via le serveur Europa (<http://europa.eu>).

© Union Européenne, 2014

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source.

Printed in Luxembourg

**FR**

**2014**

**Programme  
de travail**

## La Cour des comptes européenne (ci-après dénommée «la Cour») effectue:

- o **des audits financiers**, qui portent sur la fiabilité des comptes ainsi que sur la légalité et la régularité des opérations. Ces audits sont généralement requis par la législation (notamment dans le cadre de la déclaration d'assurance, la «DAS») et doivent être réalisés annuellement;
- o **des audits de conformité**, qui constituent un élément clé des audits financiers. Ils consistent notamment à apprécier si les opérations (en matière de recettes ou de dépenses) ou les systèmes relevant de domaines budgétaires spécifiques sont conformes aux règles et règlements applicables;
- o **des audits de la performance**, qui concernent la bonne gestion financière (y compris l'optimisation des ressources). Ceux-ci portent sur des aspects particuliers de la gestion ou du budget et couvrent souvent plusieurs exercices.

Les thèmes d'audit de la performance et de conformité sont **sélectionnés** à la discrétion de la Cour sur la base de critères tels que le risque d'irrégularité ou de performance insuffisante, les possibilités d'amélioration et l'intérêt public. Compte tenu de leur complexité et de leur caractère approfondi, leur réalisation nécessite généralement plus d'une année.

La Cour publie les résultats de ses travaux d'audit dans différents types de rapports à savoir:

- o **Rapports annuels**, qui présentent, sous la forme de déclarations d'assurance, les résultats des audits financiers portant sur le budget de l'UE et sur les Fonds européens de développement. Ces deux rapports sont publiés conjointement en novembre de l'année qui suit l'exercice clos;
- o **Rapports annuels spécifiques**, qui présentent les résultats des audits financiers relatifs aux agences et aux organismes décentralisés de l'UE. Ils sont publiés à la fin de l'année qui suit l'exercice clos;
- o **Rapports spéciaux**, qui présentent les résultats des audits de la performance et de conformité sélectionnés. Ces rapports peuvent être publiés à tout moment de l'année.

En outre, la Cour est appelée à donner son **avis** sur toute réglementation nouvelle ou actualisée ayant une incidence financière. Elle peut également publier, de sa propre initiative, des documents de **prise de position sur des sujets d'intérêt**.

La Cour – de même que d'autres institutions supérieures de contrôle – effectue ses travaux dans le respect des **normes internationales** d'audit, afin de garantir le niveau professionnel le plus élevé.

## Stratégie 2013-2017 de la Cour

L'objectif de la Cour pour la période 2013-2017 consiste à optimiser la valeur de sa contribution à l'obligation de rendre compte faite à l'UE. Pour ce faire, la Cour s'est fixé les priorités suivantes:

- centrer les produits de la Cour sur l'amélioration de l'obligation de rendre compte faite à l'UE;
- collaborer avec des tiers pour exploiter la contribution de la Cour à l'obligation de rendre compte faite à l'UE;
- garantir en permanence le professionnalisme de la Cour;
- utiliser au mieux les connaissances, les compétences et l'expertise de la Cour;
- démontrer la performance de la Cour et montrer qu'elle respecte son obligation de rendre compte.

Conformément à sa stratégie, la Cour s'est soumise en 2013 à un examen par les pairs portant sur son processus d'audit de la performance. Les résultats seront publiés sur le site web.

## Les travaux de la Cour des comptes européenne prévus pour 2014

La Cour des comptes européenne est l'auditeur externe de l'Union européenne. La majeure partie de ses ressources est consacrée à l'audit du budget de l'UE. Cependant, la Cour réalise également l'audit des Fonds européens de développement et des agences, organismes décentralisés et autres entités de l'UE.

Le présent document donne un aperçu des travaux et de la production de la Cour prévus pour 2014.

La Cour envisage de publier:

- **53 rapports annuels** relatifs à l'exercice 2013, y compris les rapports annuels relatifs au budget de l'UE et aux Fonds européens de développement, ainsi que les (51) rapports annuels spécifiques concernant les agences, organismes décentralisés et autres entités de l'UE;
- **24 special reports**<sup>1</sup>;
- deux **rapports de suivi** spécialement consacrés aux rapports spéciaux publiés précédemment (pour 2013 et 2014); ;
- deux **analyses panoramiques** l'une concernant les risques liés à la gestion financière de l'UE, l'autre relative aux déficits en matière d'audit et d'obligation de rendre compte de l'UE (voir ci après);
- un rapport relatif aux résultats de l'examen réalisé en 2013 par les pairs concernant les pratiques de la Cour en matière d'audit de la performance;
- le **rapport annuel d'activité** de la Cour pour 2013.

<sup>1</sup> Certains rapports d'audit ont été terminés et adoptés par la Cour en 2013 mais seront publiés au début de 2014.

Les analyses panoramiques constituent une nouveauté. L'objectif de celle consacrée aux risques liés à la gestion financière de l'UE est de recenser les principaux risques en la matière auxquels l'Union est actuellement exposée et d'offrir une vue générale de ses politiques qui présentent le plus de risques pour la qualité de cette gestion. L'analyse relative aux déficits en matière d'audit et d'obligation de rendre compte de l'UE recensera quant à elle les déficits qui affectent la gestion financière publique et la bonne gouvernance.

### Déclaration d'assurance

Une part non négligeable des ressources de la Cour est consacrée à l'élaboration de ses déclarations d'assurance annuelles (également appelées «DAS»). Celles-ci sont fondées sur des audits financiers portant sur le budget de l'UE, sur les Fonds européens de développement, ainsi que sur les 51 agences, organismes décentralisés et autres entités de l'UE. Les travaux d'audit sont réalisés entre le mois de mars de l'année n et le mois de juin de l'année n + 1, de manière à ce que les rapports annuels puissent être présentés conformément au calendrier prévu par les dispositions du règlement financier. C'est ainsi qu'en 2014, la Cour achèvera et publiera la déclaration d'assurance relative à l'exercice 2013, tandis que débiteront les travaux relatifs à l'exercice 2014.

Les travaux qui sous-tendent la déclaration d'assurance couvrent les deux aspects pour lesquels la Cour doit, conformément au traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, formuler chaque année une opinion: la **fiabilité des comptes** ainsi que la **légalité et la régularité des opérations** qui leur sont sous-jacentes. Lorsqu'elle en a la possibilité, la Cour prend en considération les résultats des travaux d'autres auditeurs, ainsi que les prises de position contenues dans les **rapports annuels d'activité** des directeurs généraux de la Commission. Des informations complémentaires sur l'approche d'audit sont disponibles sur le site [www.eca.europa.eu](http://www.eca.europa.eu).

Par ses travaux, la Cour s'efforce de fournir des conclusions claires sur l'état des comptes et sur la gestion financière du budget de l'UE (et sur celle de domaines de dépenses spécifiques), ainsi que de formuler des recommandations pratiques, visant un bon rapport coûts/avantages, sur les points susceptibles d'être améliorés.

### Rapports d'audit de la performance et de conformité sélectionnés, prévus pour 2014

Les domaines sur lesquels la Cour envisage d'adopter des rapports spéciaux en 2014 sont présentés ci-après, sous la rubrique correspondante du cadre financier. De plus amples informations sur ces tâches et sur d'autres tâches particulières auxquelles la Cour se consacrera en 2014 sont fournies en annexe<sup>2</sup>.

- 2 À ce stade, les titres sont purement indicatifs. Certains des rapports d'audit sélectionnés ne seront probablement publiés qu'au début de 2015. La Cour peut choisir de publier ou non les résultats de ses audits sélectionnés sous la forme de rapports spéciaux. La décision de publier est prise au cas par cas, et tient compte d'une utilisation optimale des ressources humaines et financières de la Cour.

### **Croissance intelligente et inclusive - Politique régionale, énergie et transports**

- Aéroports
- Commerce électronique
- Énergies renouvelables
- Transport urbain
- Biodiversité
- Bassin du Danube<sup>3</sup>

<sup>3</sup> Ce thème d'audit pourrait également figurer sous la rubrique «Croissance durable: ressources naturelles».

### **Croissance intelligente et inclusive - Emploi et affaires sociales**

- Pépinières d'entreprises

### **Croissance durable: ressources naturelles - Agriculture: soutien du marché et aides directes**

- Audit du secteur vitivinicole – phase 2
- Intégration dans le RPU de l'aide couplée

### **Croissance durable: ressources naturelles - Développement rural, environnement, pêche et santé**

- Aquaculture
- Potentiel forestier et mesures de prévention
- Économie en matière de budget alloué au développement rural
- Assistance technique
- Intégration de la politique de l'eau dans la PAC

### **L'Europe dans le monde - Relations extérieures, aide extérieure et élargissement**

- L'aide de l'UE en faveur d'Haïti
- L'aide de préadhésion de l'UE à la Serbie
- Mécanismes mixtes (facilités d'investissement régionales)
- Évaluation et suivi axé sur les résultats (ROM)
- Changement climatique et programmation de l'aide
- Le service européen pour l'action extérieure (SEAE)

### **Administration - Dépenses administratives et autres**

- Analyse des économies potentielles réalisables grâce à la fixation d'un siège unique du Parlement européen
- Empreinte carbonique des institutions de l'UE

### **Sécurité et citoyenneté - Recherche et autres politiques internes**

- Fonds pour les frontières extérieures

### **Autre - Gouvernance financière et économique**

- Établissement de la balance des paiements et du mécanisme européen de stabilisation financière

Cour des comptes européenne – rapports spéciaux devant être adoptés en 2014			
Thème d'audit	Rubrique du cadre financier	Domaine politique	Description du domaine
	Description	Description	
<b>Aéroports</b>	Croissance intelligente et inclusive	Politique régionale, énergie et transports	<p>L'Europe compte plus de 500 aéroports commerciaux, y compris les plateformes aéroportuaires et les aéroports régionaux. Les aéroports européens génèrent plus d'un million d'emplois directs et indirects. Les compagnies aériennes et les aéroports contribuent pour plus de 140 milliards d'euros au PIB européen.</p> <p>Les liaisons aériennes internationales et interrégionales peuvent produire des effets positifs à long terme sur le développement des entreprises et la compétitivité, sur la mobilité de la main-d'œuvre et sur l'amélioration de l'accessibilité des régions reculées. En conséquence, les investissements destinés à développer les infrastructures aéroportuaires constituent un domaine d'intervention stratégique pour la politique européenne de cohésion, compte tenu également du fait que le trafic aérien en Europe devrait doubler d'ici à 2030.</p> <p>Au cours de la période 2000-2013, l'UE a spécifiquement alloué aux infrastructures aéroportuaires quelque quatre milliards d'euros, dont 2,8 milliards d'euros financés sur les fonds de la politique de cohésion.</p> <p>Les Fonds structurels ont permis d'investir dans: i) la résolution des problèmes de capacité (extension et rénovation des terminaux, des aires de trafic et des pistes dans les aéroports existants ou construction de nouveaux aéroports civils régionaux) et ii) la connexion des aéroports à d'autres réseaux de transport.</p>
<b>Commerce électronique</b>	Croissance intelligente et inclusive	Politique régionale, énergie et transports	<p>L'UE compte plus de 23 millions de PME (petites et moyennes entreprises), qui représentent plus de 99 % de l'ensemble des entreprises européennes et deux tiers de l'emploi dans le secteur privé. Les PME constituent une source importante de compétences et d'innovation en matière de gestion d'entreprise et contribuent à la cohésion économique et sociale.</p> <p>Le secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC) contribue directement à hauteur de 5 % au PIB européen et participe ainsi de manière significative à la croissance globale de la productivité. La promotion de l'utilisation des TIC, de l'apprentissage électronique et du commerce en ligne est un élément essentiel dans l'amélioration globale de la croissance et de la compétitivité, en particulier quand il s'agit des PME.</p> <p>Le commerce électronique désigne la vente ou l'achat de biens ou de services, entre entreprises, ménages, individus ou organisations privées, par l'intermédiaire d'opérations électroniques effectuées via l'internet ou d'autres réseaux informatiques.</p> <p>Pendant la période 2007-2013, les Fonds structurels ont alloué environ 27 milliards d'euros sous la forme d'aide directe aux PME. Parmi les investissements réalisés au titre du FEDER, quelque trois milliards d'euros ont été consacrés à l'adoption des TIC par les PME.</p>
			<b>Objectif de la tâche</b>
			<p>L'audit vise à évaluer la conception, la planification, la mise en œuvre et les résultats des investissements effectués au titre de la politique de cohésion dans les aéroports.</p>
			<p>L'audit est centré sur les résultats des projets concernant le commerce électronique financés au titre du FEDER et couvre à la fois leur contribution à la croissance des PME et la mise en œuvre des stratégies de l'UE dans le domaine des TIC et de la société de l'information.</p>

Cour des comptes européenne – rapports spéciaux devant être adoptés en 2014					
Thème d'audit	Rubrique du cadre financier	Domaine politique		Description du domaine	Objectif de la tâche
	Description	Description	Description		
<b>Énergies renouvelables</b>	Croissance intelligente et inclusive	Politique régionale, énergie et transports		Les énergies renouvelables sont indispensables pour améliorer la sécurité de l'approvisionnement énergétique de l'UE, pour diminuer sa dépendance à l'égard des combustibles fossiles et de l'énergie nucléaire, ainsi que pour réduire sa dépendance, croissante, à l'égard des importations d'énergie. Les sources d'énergies renouvelables (SER) ont également un rôle important à jouer dans la réduction des émissions de dioxyde de carbone (CO2) et dans l'amélioration de la durabilité environnementale. En outre, les énergies renouvelables peuvent stimuler l'économie, la compétitivité industrielle et l'emploi en Europe. L'UE a octroyé au FEDER et au Fonds de cohésion 4,7 milliards d'euros destinés au financement des énergies renouvelables pour la période de programmation 2007-2013.	L'audit permettra d'évaluer si les projets d'investissement cofinancés par le FEDER et le Fonds de cohésion en faveur de la production d'énergie à partir de sources d'énergie renouvelable ont produit de bons résultats.
<b>Transport urbain</b>	Croissance intelligente et inclusive	Politique régionale, énergie et transports		Le transport urbain est un sujet délicat pour les villes européennes, qui connaissent de plus en plus de problèmes liés aux transports, comme l'encombrement des routes, la pollution, l'insécurité et la dépendance énergétique. La qualité de vie des citoyens est étroitement liée à la qualité de la mobilité urbaine, et la structure du transport public telle qu'elle est mise en place actuellement façonnera les villes à long terme. Le financement de l'UE alloué au transport urbain pour les périodes 2000-2006 et 2007-2013 correspond respectivement à 2,9 milliards d'euros et à 7,8 milliards d'euros.	Déterminer si les projets de mobilité urbaine cofinancés par les Fonds structurels sont efficaces, en mettant notamment l'accent sur les projets structurels (leur planification, leur conception, leur mise en œuvre, leur performance et leur intégration dans les plans de mobilité urbaine).
<b>Biodiversité</b>	Croissance intelligente et inclusive	Politique régionale, énergie et transports		La protection de la biodiversité est une priorité environnementale essentielle pour l'UE. La biodiversité est considérée comme le capital naturel de la planète dans la mesure où il fournit des biens et des services essentiels, tels que la nourriture, la séquestration du carbone et la régulation des eaux, qui sous-tendent la prospérité économique, le bien-être de nos sociétés et la qualité de la vie. La perte de biodiversité entraîne des pertes substantielles en matière d'économie et de bien-être. La politique agricole commune (PAC) est l'outil politique qui a l'incidence la plus significative sur la biodiversité. La politique de cohésion est également une source importante de cofinancement de l'UE. Pour la période de programmation 2007-2013, les États membres ont affecté quelque 2,7 milliards d'euros à la promotion de la biodiversité et à la protection de la nature dans le cadre de cette politique.	Apprécier si le financement, par le Fonds européen de développement régional, de projets favorisant directement la biodiversité est un succès. L'audit sera centré sur l'efficacité et le caractère durable des projets, ainsi que sur l'opportunité de recourir au FEDER comme source de financement.

Cour des comptes européenne – rapports spéciaux devant être adoptés en 2014			
Thème d'audit	Rubrique du cadre financier	Domaine politique	Description du domaine
	Description	Description	
<b>Pépinières d'entreprises</b>	Croissance intelligente et inclusive	Emploi et affaires sociales	Les pépinières d'entreprises sont des structures qui aident les entrepreneurs et les jeunes entreprises (start-up) à réussir en leur fournissant les ressources et le soutien nécessaires pour acquérir leur autonomie et devenir rentables. Il s'agit notamment d'offrir aux entreprises, des espaces physiques où elles peuvent mener leurs activités, des conseils en matière commerciale, une assistance technique et des formations permettant de développer les ressources humaines.
<b>Bassin du Danube</b>	Croissance intelligente et inclusive; croissance durable: ressources naturelles	Politique régionale, énergie et transports; Agriculture: soutien du marché et aides directes; Développement rural, environnement, pêche et santé	La pollution de l'eau est l'une des principales préoccupations liées à l'environnement exprimées par les citoyens de l'UE. La politique de l'UE dans le domaine de l'eau vise principalement à assurer la fourniture, en quantité suffisante, d'eau de bonne qualité dans toute l'Union européenne, pour répondre aux besoins de sa population. Le bassin du Danube, où vivent près de 100 millions de personnes, couvre un cinquième du territoire de l'Union européenne. Le fleuve traverse sept États membres (l'Allemagne, l'Autriche, la Slovaquie, la Hongrie, la Roumanie, la Croatie et la Bulgarie) ainsi que deux pays tiers (la Serbie et l'Ukraine). Sur le plan environnemental, le Danube offre un habitat à quelques-unes des espèces les plus rares d'Europe et présente une riche biodiversité. Toutefois, le bassin est menacé de pollution en raison notamment des pratiques agricoles, du déversement des eaux résiduaires et de modes de production énergétique obsolètes. Les inondations et les pénuries d'eau mettent également en péril les fragiles écosystèmes et la population vivant dans cette zone. La protection de l'environnement est l'un des quatre piliers de la stratégie globale de la Commission concernant le bassin du Danube. Les moyens d'intervention les plus importants dont dispose l'UE dans le domaine de l'eau sont les suivants: <ul style="list-style-type: none"> <li>a) un soutien financier direct par l'intermédiaire du FEDER, du Fonds de cohésion (FC), du Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) et de l'instrument d'aide de préadhésion (IAP);</li> <li>b) les conditions attachées aux paiements effectués dans le cadre de la politique agricole commune (PAC) et à un certain nombre de paiements relevant du Feader, dans le cadre du mécanisme de la conditionnalité.</li> </ul>
<b>Audit du secteur viticole – phase 2</b>	Croissance durable: ressources naturelles	Agriculture: soutien du marché et aides directes	<p>L'audit permet d'examiner les actions et les interventions de l'UE liées à la qualité de l'eau dans le bassin du Danube.</p> <p>Évaluer l'efficacité des nouvelles mesures de promotion et d'investissements mises en œuvre.</p>

Cour des comptes européenne – rapports spéciaux devant être adoptés en 2014			
Thème d'audit	Rubrique du cadre financier	Domaine politique	Description du domaine
	Description	Description	
<b>Aquaculture</b>	Croissance durable: ressources naturelles	Développement rural, environnement, pêche et santé	L'aquaculture est un secteur en pleine croissance de l'activité économique, qui génère des emplois et constitue une ressource essentielle pour la population européenne. La croissance durable de ce secteur, qui comporte l'instauration d'un équilibre entre les aspects économiques, environnementaux et sociaux et la réduction au minimum des risques pour la santé humaine, est un objectif particulièrement pertinent du Fonds européen pour la pêche (FEP), compte tenu de la diminution des stocks halieutiques marins. L'axe 2 du FEP couvre l'aquaculture, la transformation et la commercialisation des produits de la pêche au poisson et de la pêche dans les eaux intérieures. Le montant total alloué par le FEP à l'axe 2 est de 1,26 milliard d'euros pour la période 2007-2013.
<b>Reconstitution du potentiel forestier et adoption de mesures de prévention (mesure de développement rural n° 226)</b>	Croissance durable: ressources naturelles	Développement rural, environnement, pêche et santé	Conformément à l'article 48 du règlement (CE) n° 1698/2005 concernant le soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader), l'aide peut être «accordée pour la reconstitution du potentiel forestier dans les forêts endommagées par des catastrophes naturelles et des incendies, ainsi que pour l'adoption de mesures de prévention [...]». Les mesures de prévention des incendies s'appliquent aux forêts classées par les États membres dans leurs plans de protection des forêts parmi les zones présentant un risque d'incendie élevé ou moyen». Aucune limite n'est applicable en matière de propriété ou d'intensité de l'aide: les forêts privées et publiques sont éligibles et le coût total des interventions peut être supporté. L'article 33 du règlement (CE) n° 1974/2006 de la Commission présente des exemples d'activités éligibles.
<b>Caractère raisonnable des coûts / Économies réalisées avec le budget alloué au développement rural</b>	Croissance durable: ressources naturelles	Développement rural, environnement, pêche et santé	Le règlement financier définit le principe de bonne gestion financière qu'est l'économie: l'obtention des quantités et qualités appropriées au meilleur prix. S'agissant notamment des dépenses de développement rural, les modalités d'application imposent aux autorités nationales de vérifier le caractère raisonnable des coûts liés aux demandes d'aides. Cette obligation s'applique seulement à certaines mesures («Titre II»), qui correspondent approximativement aux mesures des axes 1 et 3.
<b>Recours à l'assistance technique</b>	Croissance durable: ressources naturelles	Développement rural, environnement, pêche et santé	L'assistance technique dans le domaine «Agriculture et ressources naturelles» consiste en une assistance technique opérationnelle et non opérationnelle; elle est financée au titre du FEAGA et du Feader. En outre, le financement de l'assistance technique et administrative de préadhésion relève de l'instrument de préadhésion pour le développement rural (IPARD).

Évaluer si les objectifs sanitaires, environnementaux et sociaux sont promus en raison de conflits d'intérêts avec les objectifs économiques des bénéficiaires.

Déterminer si l'aide octroyée à la reconstitution du potentiel forestier est efficace.

Évaluer si la Commission et les États membres ont mis en œuvre de bonnes pratiques pour garantir le caractère raisonnable des coûts liés aux projets de développement rural.

Déterminer si le programme d'assistance technique est bien géré.



Cour des comptes européenne – rapports spéciaux devant être adoptés en 2014			
Thème d'audit	Rubrique du cadre financier	Domaine politique	Objectif de la tâche
	Description	Description	
L'aide de préadhésion de l'UE à la Serbie	L'Europe dans le monde	Relations extérieures, aide extérieure et élargissement	Évaluer si l'aide à la Serbie a été efficace.
			<p>La Serbie occupe une position centrale dans les Balkans occidentaux, car elle a été la plus étendue des républiques de l'ex-Yougoslavie. Elle a engagé la mise en place de la démocratie et le processus de transition vers une économie de marché relativement tard par rapport à d'autres pays de l'Europe centrale et orientale. Conformément au règlement de décembre 2006 établissant un instrument d'aide de préadhésion (IAP), la Serbie a été classée comme un «pays candidat potentiel». À la suite du renforcement de la coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY), l'UE a signé un accord de stabilisation et d'association avec la Serbie en avril 2008. En décembre 2009, la Serbie a présenté une demande d'adhésion à l'Union européenne. À la suite de l'avis favorable rendu en octobre 2011 par la Commission, le Conseil a confirmé en mars 2012 le statut de pays candidat potentiel à l'adhésion à l'Union européenne de la Serbie.</p>
Mécanismes mixtes (facilités d'investissement régionales)	L'Europe dans le monde	Relations extérieures, aide extérieure et élargissement	<p>Évaluer si les contributions de l'UE aux facilités d'investissement régionales ont été regroupées de manière efficace avec les prêts accordés par des tiers.</p> <p>Les facilités d'investissement régionales sont des mécanismes mixtes qui combinent des contributions des FED ou du budget général de l'UE avec des prêts accordés principalement par les institutions européennes de financement du développement, auxquels s'ajoutent parfois des subventions octroyées par les États membres. L'instrument financier utilisé peut se présenter sous différentes formes, mais celles auxquelles la Commission a le plus souvent recours en ce qui concerne l'aide extérieure sont les subventions directes à l'investissement, les bonifications d'intérêts, l'assistance technique et les systèmes de garantie de prêt. L'objectif principal des mécanismes mixtes est de mobiliser l'aide extérieure sur le plan financier. Le but est d'attirer les capitaux publics et privés vers des domaines prioritaires de la politique de l'UE par la réduction du taux critique de rentabilité pour la faisabilité financière ainsi que par la diminution du risque global associé à un projet. Les mécanismes mixtes visent en particulier à permettre de faire face à des situations non optimales pour l'investissement lorsque celles-ci affectent des activités ou des infrastructures susceptibles d'être économiquement viables, mais qui n'attirent pas suffisamment de financement sur le marché. Ces mécanismes peuvent constituer un levier financier, mais également permettre au donateur de renforcer sa position en ce qui concerne la définition des politiques ou d'exercer une influence sur les modalités d'établissement et de gestion des projets. D'autres avantages associés à l'utilisation de mécanismes mixtes sont la promotion de la coopération entre les donateurs, l'accroissement de l'efficacité et le renforcement de la visibilité de l'aide européenne.</p>

EUROPEAN COURT OF AUDITORS – SPECIAL REPORTS TO BE ADOPTED IN 2014			
Thème d'audit	Rubrique du cadre financier	Domaine politique	Description du domaine
	Description	Description	
<b>Évaluation et suivi axé sur les résultats (ROM)</b>	L'Europe dans le monde	Relations extérieures, aide extérieure et élargissement	<p>Le suivi axé sur les résultats (ROM) et l'évaluation font partie du système de suivi et d'évaluation de la Commission dans le domaine de l'aide au développement (DG DEVCO). Ils visent, l'un et l'autre, à transmettre les enseignements tirés, afin d'améliorer la mise en œuvre des programmes en cours et la conception des interventions futures. Ils sont également utilisés dans le cadre de l'obligation de rendre compte, car ils permettent d'évaluer la performance des programmes.</p> <p>Le Parlement européen a manifesté un intérêt accru à l'égard des résultats des politiques ainsi que de la conformité avec les règles d'exécution du budget. Le budget général et le budget des FED géré par la DG DEVCO, soit 53,2 milliards d'euros pour la période 2007-2013, pourraient être couverts par l'étendue de cet audit.</p>
<b>Changement climatique et programmation de l'aide</b>	L'Europe dans le monde	Relations extérieures, aide extérieure et élargissement	<p>Il est généralement admis que l'influence délétère des activités humaines (consommation de combustibles fossiles, déforestation et élevage de bétail) sur le climat de la planète ne cesse de croître. La température moyenne du globe est en augmentation et les phénomènes climatiques extrêmes tels que les ouragans, les inondations et les sécheresses sont de plus en plus fréquents. Le changement climatique a une incidence directe sur la santé, la vie et les moyens de subsistance des êtres humains, ainsi qu'une incidence indirecte sur la sécurité alimentaire et la viabilité des économies reposant sur les ressources naturelles.</p> <p>Le changement climatique constitue une priorité importante de la politique étrangère de l'UE. Par ailleurs, le traité de Lisbonne a conféré à la Commission un rôle dans l'optimisation de la coordination entre l'Union et les États membres.</p> <p>La Commission finance la lutte contre le changement climatique dans le cadre de l'aide extérieure au titre de programmes thématiques et géographiques à charge du budget de l'UE et des Fonds européens de développement (FED).</p>
			<p>Examiner si le système d'évaluation et de suivi axé sur les résultats mis en place par la Commission dans le cadre de l'aide au développement est fiable.</p>
			<p>Évaluer si la Commission a bien géré les dépenses relatives à la lutte contre le changement climatique financées par le budget de l'UE et par les Fonds européens de développement (FED). Évaluer si la Commission a pris les mesures nécessaires afin de promouvoir la coordination avec les États membres de l'UE en matière de financement octroyé aux pays en développement aux fins de la lutte contre le changement climatique. Évaluer si cette coordination a été suffisante.</p>

EUROPEAN COURT OF AUDITORS – SPECIAL REPORTS TO BE ADOPTED IN 2014			
Thème d'audit	Rubrique du cadre financier	Domaine politique	Objectif de la tâche
	Description	Description	
<b>Le service européen pour l'action extérieure (SEAE)</b>	L'Europe dans le monde	Relations extérieures, aide extérieure et élargissement	Contrôler si le SEAE est géré de manière correcte et efficace.
<b>Efficacité des institutions européennes en matière de réduction de l'empreinte carbonique</b>	Administration	Dépenses administratives et autres	Évaluer dans quelle mesure les institutions de l'UE respectent le principe du pollueur-payeur et donnent le bon exemple en matière d'empreinte carbonique. L'audit portera essentiellement sur l'existence de systèmes de gestion de l'environnement (comme EMAS) et sur la passation de marchés publics écologiques.
			<p>Le service européen pour l'action extérieure (SEAE) est un organe fonctionnant de manière autonome sous l'autorité du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité. Le SEAE assiste ce dernier dans l'exécution de son mandat qui consiste, en résumé, à conduire la politique étrangère et de sécurité commune (PESC – TUE, article 18, paragraphe 2) et à veiller à la cohérence de l'action extérieure de l'Union (TUE, article 18, paragraphe 4). L'ensemble des dépenses opérationnelles relève de la section du budget consacrée à la Commission. Les fonctions du SEAE consistent:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) à assurer la coordination politique d'ensemble et, à des degrés divers, à contribuer au cycle de programmation et de gestion des instruments d'aide extérieure (la mise en œuvre incombe à la Commission);</li> <li>b) à gérer les actions relevant de la PESC (la Commission reste responsable de la gestion du budget et de l'exécution financière);</li> <li>c) à gérer le réseau des délégations de l'UE. Les chefs des délégations, qui sont des agents du SEAE, exercent leur autorité sur tous les membres du personnel au sein de la délégation et reçoivent une subdélégation de la Commission pour la mise en œuvre des crédits opérationnels liés à l'aide au développement.</li> </ul> <p>L'empreinte carbonique est la quantité globale des émissions de gaz à effet de serre associée à l'activité d'une organisation. L'Union européenne s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 20 % par rapport aux niveaux de 1990. Afin que cette politique soit crédible, il importe que les institutions donnent l'exemple.</p>

EUROPEAN COURT OF AUDITORS – SPECIAL REPORTS TO BE ADOPTED IN 2014			
Thème d'audit	Rubrique du cadre financier	Domaine politique	Description du domaine
	Description	Description	
<b>Efficacité de la mise en place du Fonds pour les frontières extérieures</b>	Éducation et citoyenneté	Recherche et autres politiques internes	<p>Le principal objectif du Fonds pour les frontières extérieures (FFE) est de contribuer à la mise en place d'un système européen commun de gestion intégrée des frontières. En poursuivant cet objectif, il aide les États Schengen à se conformer à l'une des principales obligations qui leur incombent en vertu de l'acquis Schengen. Le Fonds a été établi en tant que composant du mécanisme de solidarité financière (fonds SOLID) et apporte son concours aux États confrontés à une charge plus lourde en raison de leur situation géographique. Le FFE finance les infrastructures, les équipements opérationnels, la formation et la collecte d'informations concernant la surveillance et les contrôles aux frontières ainsi que le développement de systèmes informatiques, par exemple le système d'information Schengen (SIS) et le système d'information sur les visas (VIS). Il contribue également à financer Frontex (Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures). Frontex effectue des évaluations de risques relatives à la situation aux frontières extérieures pour le FFE et apporte son appui à la coopération sur le plan pratique entre les forces de police, les gardes frontières et les autorités judiciaires et douanières des États membres de l'UE.</p>
<b>L'établissement de la balance des paiements et du mécanisme européen de stabilisation financière a-t-il été géré de manière appropriée par la Commission ?</b>	Autre	Gouvernance financière et économique	<p>L'aide à la balance des paiements comporte des prêts à moyen terme octroyés aux États membres qui ne font pas partie de la zone euro afin de les aider à rétablir la confiance dans leurs économies et à soutenir les réformes. Les prêts sont financés par des crédits adossés souscrits sur le marché des capitaux par l'Union européenne (opérations hors budget), ce qui permet de bénéficier de la cote de crédit avantageuse dont jouit l'Union. Les taux d'intérêt préférentiels sont répercutés au niveau des pays bénéficiaires qui, sans cela, devraient emprunter à un coût plus élevé. L'assistance financière en faveur des États membres de la zone euro est très similaire. Elle est également apportée au moyen de crédits adossés et est fondée sur le respect de conditions de politique économique convenues. Toutefois, de nouvelles structures temporaires ont été mises en place.</p> <p>Le mécanisme européen de stabilisation financière (MESF) établi le 11 mai 2010 permet un financement maximal à hauteur de 60 milliards d'euros. Le MESF permet à la Commission d'emprunter sur les marchés financiers pour le compte de l'UE. La Commission prête alors le produit à l'État membre bénéficiaire. Celui-ci rembourse le principal du prêt ainsi que la totalité des intérêts.</p>
			<p>Objetif de la tâche</p> <p>Évaluer l'efficacité de la mise en place du Fonds pour les frontières extérieures.</p> <p>Voir si le système a été géré de manière à contribuer efficacement à l'amélioration de la situation économique des États membres concernés.</p>

## Pour toute information complémentaire:

Cour des comptes européenne  
12, rue Alcide De Gasperi  
1615 Luxembourg  
LUXEMBOURG  
[eca-info@eca.europa.eu](mailto:eca-info@eca.europa.eu)



@EUAuditorsECA



EUAuditorsECA

[eca.europa.eu](http://eca.europa.eu)